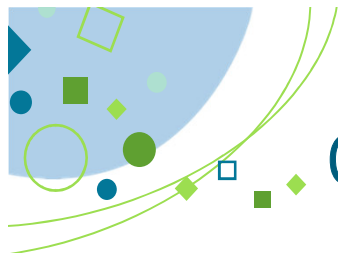


SEGOCTER ST GERMAIN DES PRES- GY LES NONAINS

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2019 Assainissement

18 juin 2020

IRH Ingénieur Conseil
ZAC du Moulin
803 Bd Duhamel de Monceau
45166 OLIVET
Tél. : +33 (0)2 38 22 17 40
Fax : +33 (0)2 38 76 28 34
www.groupeirhenvironnement.com



Qu'est-ce qu'un RPQS ?

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service : C'est un rapport public, produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée et d'en suivre l'évolution.



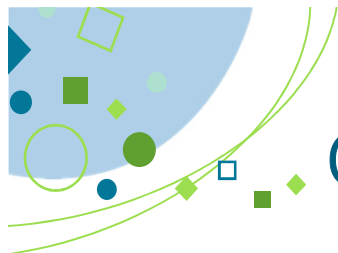
Une obligation réglementaire imposée
par le Code Général des Collectivités
Territoriales (Article L.2224-5)



Son contenu est déterminé
réglementairement par le Décret n°2007-
675 du 2 mai 2007, modifié par le Décret
du 2 décembre 2013



Le RPQS et le Rapport Annuel du
Délégué (RAD) :
2 documents A NE PAS CONFONDRE



Caractérisation technique du service

❑ Présentation du territoire desservi

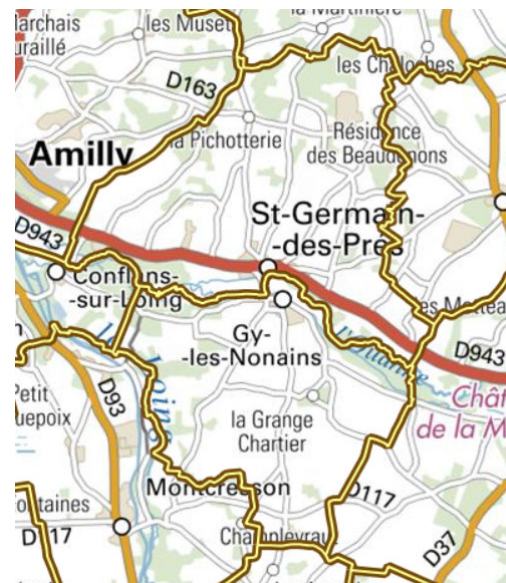
Le SEGOCTER dispose de la compétence assainissement sur son territoire, composé de 2 communes :

- Saint Germain des Prés
- Gy les Nonains

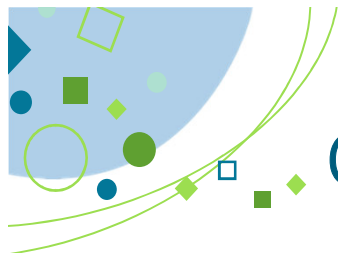
❑ Mode de gestion de service

Le service est géré dans le cadre d'une Délégation de Service Public par affermage.

L'exploitation a été confiée à l'entreprise SAUR par un nouveau contrat qui a pris effet le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 8 ans, il s'achèvera donc au 31 décembre 2026.



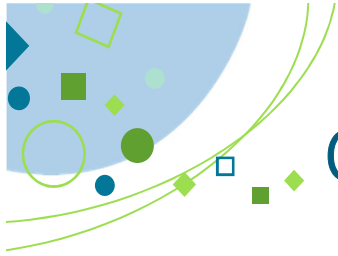
❑ Le contrat n'a pas fait l'objet d'avenant.



Caractérisation technique du service

☐ Prestations assurées dans le cadre de la concession

	Prestations	Déléataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances clients	X	
Renouvellement	Clôtures au-delà de 6 ml		X
	Renouvellement canalisation au-delà de 12 ml		X
	Branchements en cas de casses	X	
	Equipements électromécaniques, hydrauliques, électriques	X	
	Regards, cadres et tampons	X	
	Génie civil		



Caractérisation technique du service

□ Estimation de la population desservie (D201.0)

L'estimation de la population desservie par le réseau de collecte est de 1 756 habitants.

□ Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

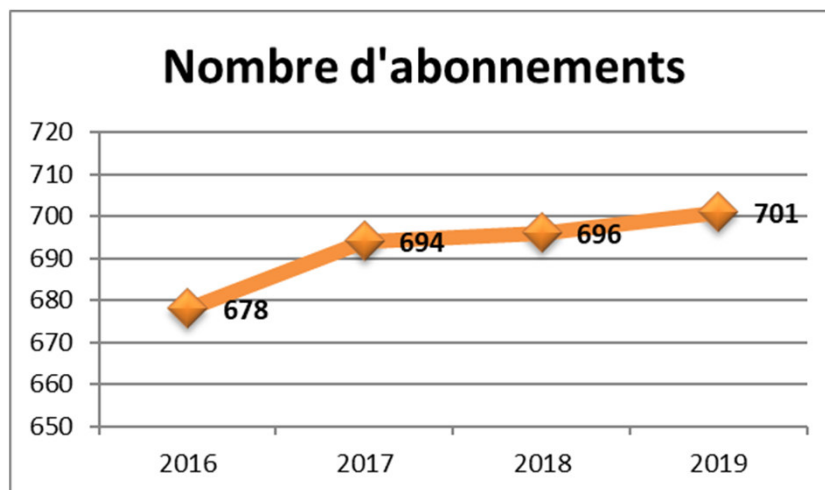
Il s'agit du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la Collectivité responsable du service de Collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique. Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la Collectivité qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières mais une autorisation n'est pas systématiquement assortie d'une convention de rejet.

Il n'y a pas d'autorisation de déversement d'effluents

Caractérisation technique du service

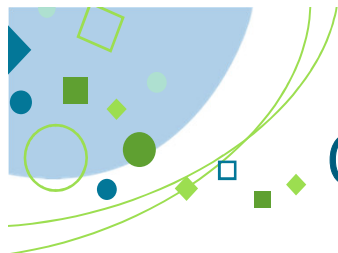
▣ Nombre d'abonnements

Abonnements	2016	2017	2018	2019
Abonnés Gy-les-Nonains	183	191	190	192
Abonnés St Germain des Prés	495	503	506	509
Total	678	694	696	701



+ 5 abonnés en 2019

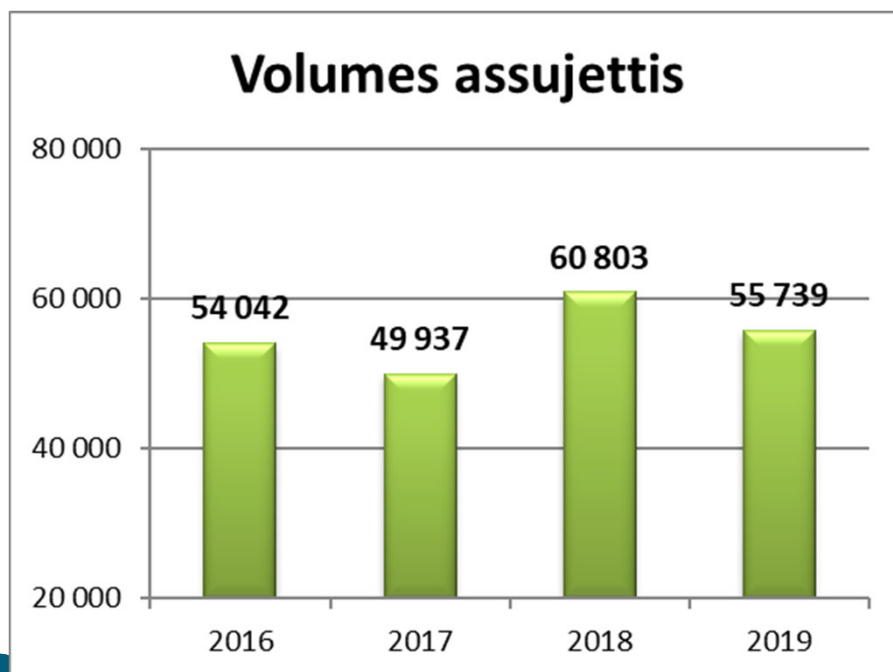
(évolution de + 3%
depuis 2016)



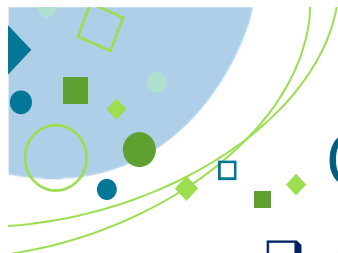
Caractérisation technique du service

☐ Volumes assujettis

Volumes assujettis	2016	2017	2018	2019
Gy-les-Nonains	15 280	13 507	15 179	15 825
St Germain des Prés	38 762	36 430	45 624	39 914
Total m3	54 042	49 937	60 803	55 739



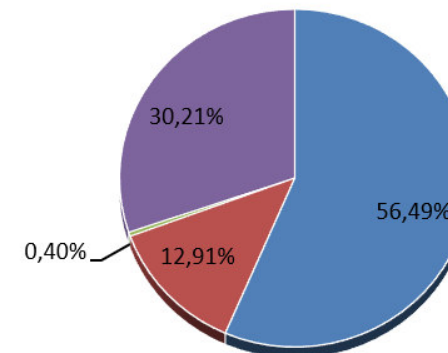
En 2019 les volumes restent constants.
Pour rappel les situation de 2017 et 2018 ne sont pas significatives car la période de relève a été décalée. (en moyenne sur les 4 dernières années les volumes sont de 55 130 m3.



Caractérisation technique du service

Caractéristiques du réseau de collecte

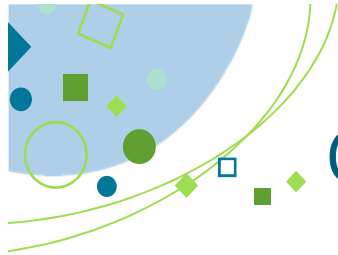
Linéaire de réseau (ml)	ml	%
Pvc	11 201,58	56,49%
Grès	2 559,65	12,91%
Fonte	78,90	0,40%
Inconnu	5 989,62	30,21%
TOTAL	19 829,75	100,00%



■ Pvc ■ Grès ■ Fonte ■ Inconnu

Les postes de relevage

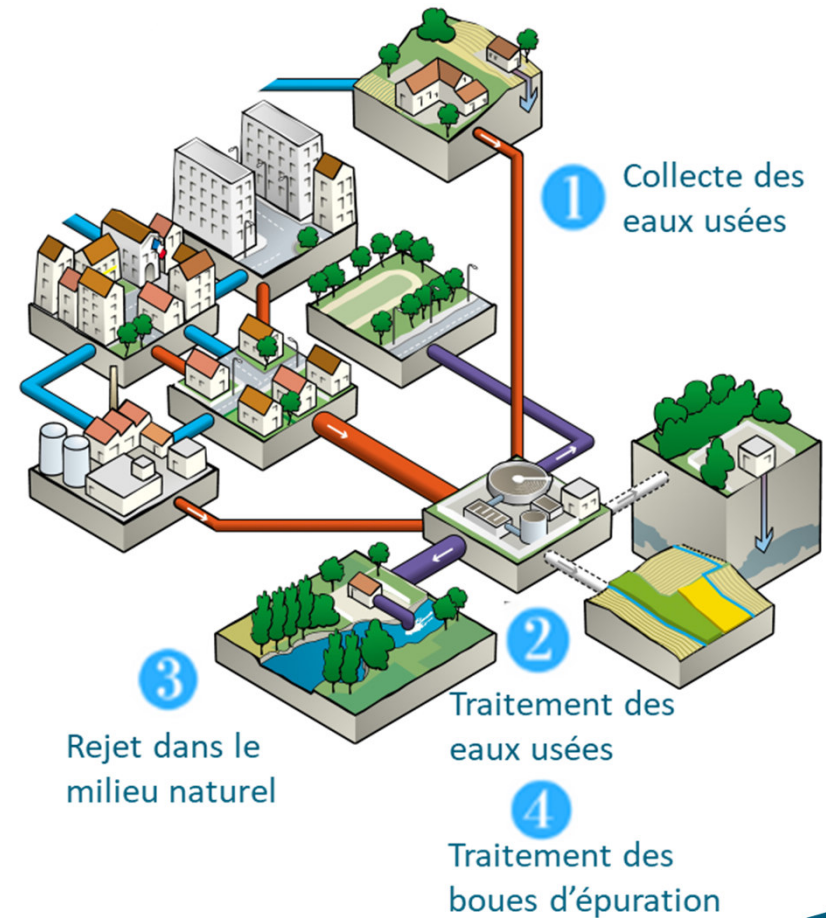
Libellé équipement	Mis en service	Capacité	Télé-surveillance
GY-LES-NONAINS - PR Ecole	1982	54 m3/j	oui
GY-LES-NONAINS - PR le Pont Chemin du Patis	1982	16 m3/j	oui
GY-LES-NONAINS - PR le Buisson	2007	8,6 m3/j	non
GY-LES-NONAINS - PR rue Basse	1982	22 m3/j	non
GY-LES-NONAINS - PR rue du Patis N°2	2002	7,5 m3/j	non
ST GERMAIN DES PRES - PR Chemin des Moreaux	2005	18 m3/j	non
ST GERMAIN DES PRES - PR Chemin Neuf-Les Commailles	2007	7 m3/j	non
ST GERMAIN DES PRES - PR Impasse de la Tronce	2001	30 m3/j	non
ST GERMAIN DES PRES - PR les Michaux	2007	9 m3/j	non
ST GERMAIN DES PRES - PR Route de Conflans	2005	16,74 m3/j	non
ST GERMAIN DES PRES - PR Rue de la Fonderie	2002	17 m3/j	oui
ST GERMAIN DES PRES - PR rue Pierre du Carreau-Le breuillois	2001	24 m3/j	oui
ST GERMAIN DES PRES - PR St Thibault	1992	50 m3/j	non

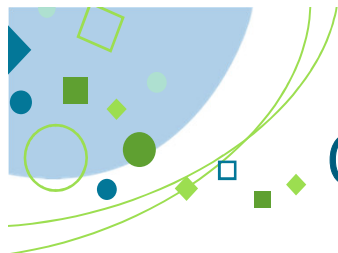


Caractérisation technique du service

❑ La station d'épuration

Commune d'implantation : St Germain des Prés
Capacité nominale : 2 250 Equivalents Habitants
Capacité hydraulique : 500 m³/j
Mise en service : 1982
Type de station : Boue activée
Milieu récepteur : Ruisseau La Perche





Caractérisation technique du service

- ✓ Capacité nominale de la station d'épuration

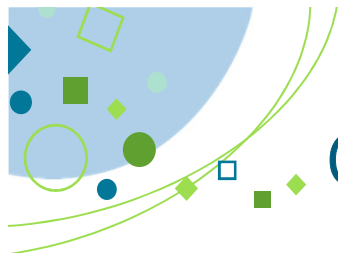
Capacité nominale	STEP de St Germain des Prés
DBO5 (kg/j)	135
Débit (m ³ /j)	500

- ✓ Prescriptions de rejet

Les prescriptions proviennent de l'arrêté d'autorisation ou de récépissé de déclaration ou, en cas d'absence d'arrêté ou de récépissé, des prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées.

Les prescriptions de rejet de la station proviennent du Bénéfice d'antériorité du 5 novembre 2009

Paramètres	Concentration mg/l	Fréquence des analyses
DBO5	30	12
DCO	90	12
MES	30	12
NTK	40	4



Caractérisation technique du service

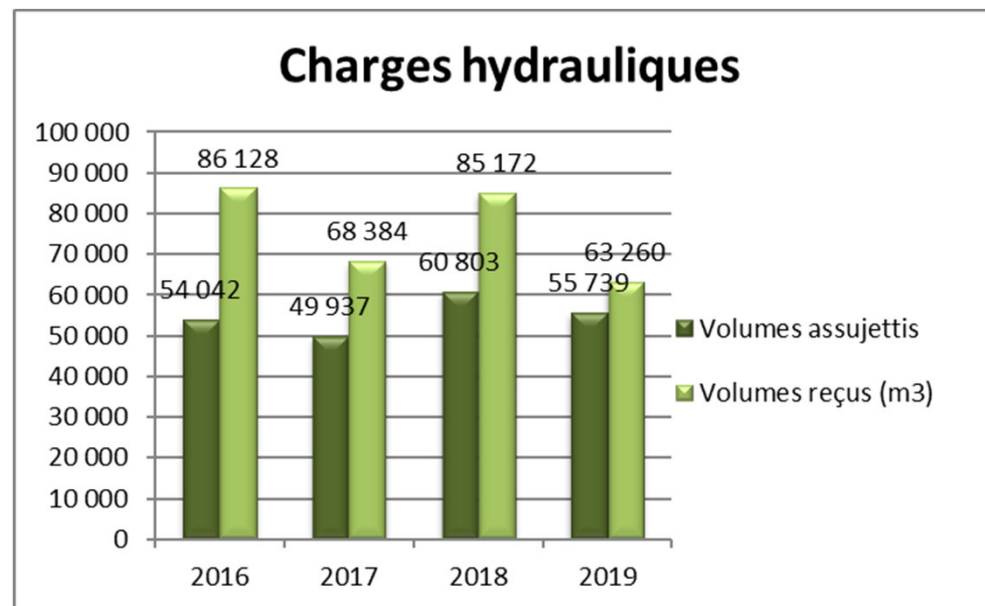
✓ Charges hydrauliques reçues

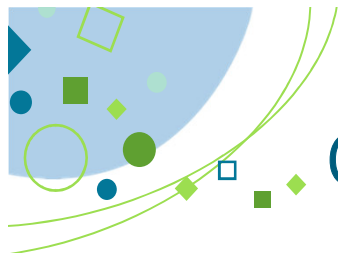
	2016	2017	2018	2019
Volumes reçus (m3)	86 128	68 384	85 172	63 260

La station est à 35% de sa capacité hydraulique (173 m3/j en valeur moyenne annuelle en 2019).
Pour rappel, la station est dimensionnée pour recevoir une charge hydraulique de 500 m3/j
(deux dépassements de charge hydraulique ont été observés en décembre 2019)

**Baisse de 25% du
volume reçu en 2019**

Pour rappel, l'année 2019 est une année sèche,
donc beaucoup moins d'entrées d'eaux claires
parasites.





Caractérisation technique du service

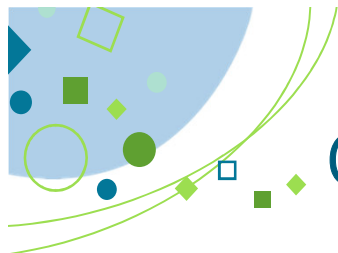
- ✓ Charges reçues et performance du rejet (valeurs annuelles moyennes des bilans mensuels)

Paramètres	Charges entrantes (kg/j)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	32,92	3,46	98,2%
DCO	89,83	33,42	93,6%
MES	43,90	6,75	97,1%
NTK	12,78	6,33	91,0%

La station est à 24 % de sa capacité organique.

- ✓ Fonctionnement général

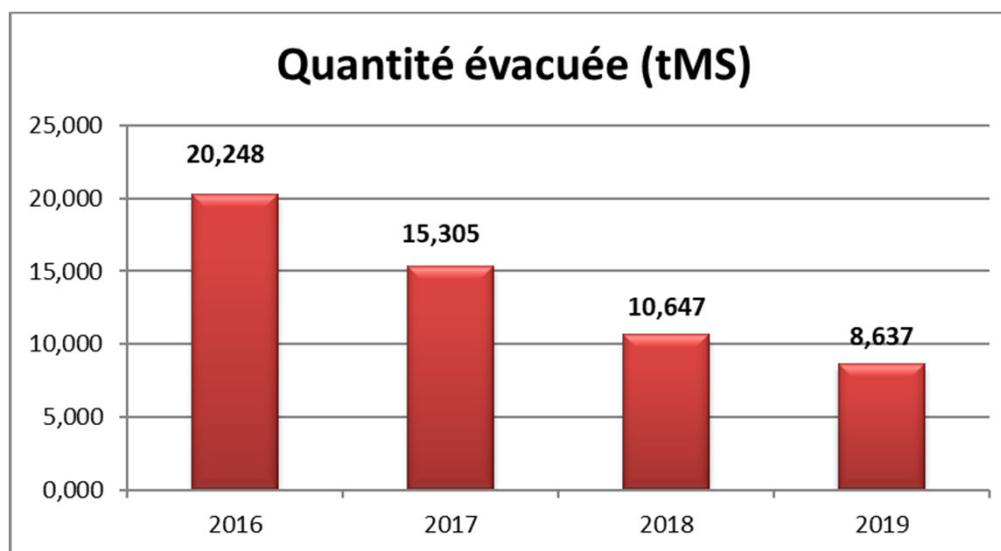
La station est jugée conforme sur l'ensemble des paramètres



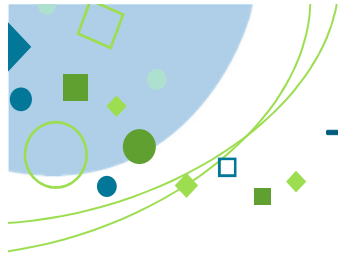
Caractérisation technique du service

- Quantité des boues issues de l'ouvrage en tonne de matières sèches (D203.0)

	2016	2017	2018	2019
Production de boues (tMS)	20,248	15,305	10,647	8,637
Quantité évacuée (tMS)	20,248	15,305	10,647	8,637



Les boues ont été évacuées en janvier et en juin 2019



Tarification et recettes du service

□ Fixation des tarifs en vigueur

Le tarif est constitué :

- d'une part qui revient à la collectivité. L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part Collectivité. **Le tarif au 1^{er} janvier 2020 n'a pas été modifié depuis la délibération du 20 septembre 2016.**
- d'une part qui revient à l'exploitant. Les tarifs sont fixés par le contrat et indexés par application aux tarifs de base d'un coefficient de révision dont la formule est également contractuelle.
- d'une part revenant aux autres organismes (Agence de l'Eau),

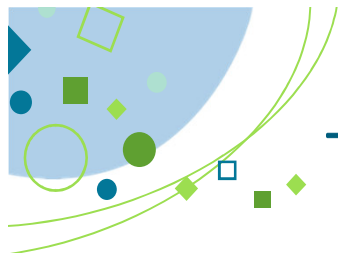
□ Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une estimation.



Tarification et recettes du service

☐ Prix du service de l'assainissement collectif

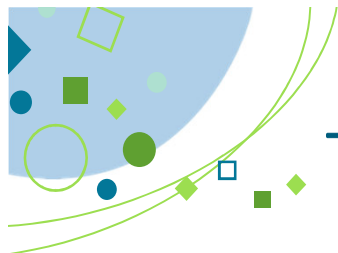
✓ Redevance de modernisation des réseaux de Collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en euros par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m ³)	0,185 €	0,185 €

✓ Evolution du tarif de l'assainissement collectif

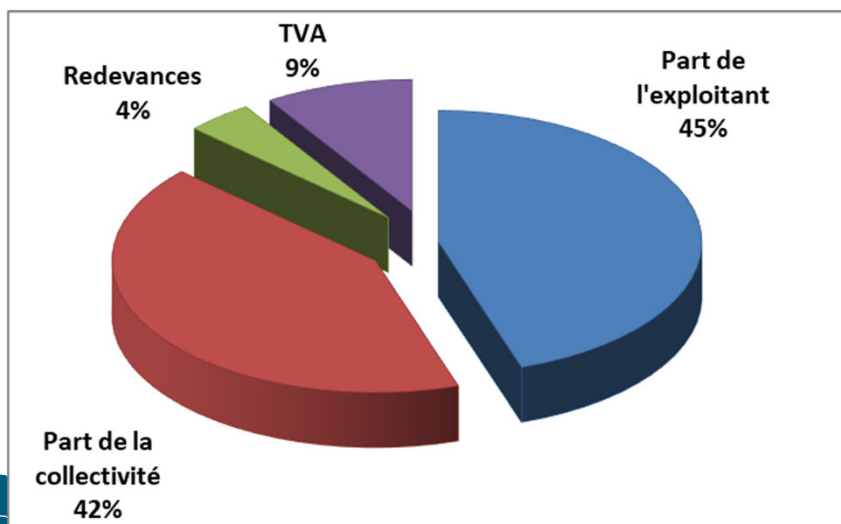
	Désignation	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	82,00 €	83,73 €	2,11%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	1,3000 €	1,3274 €	2,11%
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	58,80 €	58,80 €	0,00%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	1,4000 €	1,4000 €	0,00%
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m ³)	0,185 €	0,185 €	0,00%
	TVA	10%	10%	0,00%



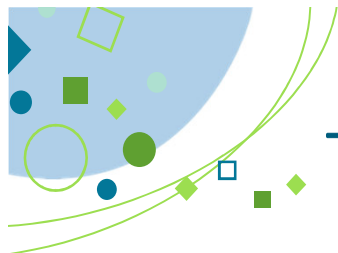
Tarification et recettes du service

□ Prix TTC du service – Prix au m³ pour une facture 120 m³

	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation
Part de l'exploitant	238,00 €	243,02 €	2,11%
Part de la collectivité	226,80 €	226,80 €	0,00%
Redevances	22,20 €	22,20 €	0,00%
TVA	48,70 €	49,20 €	1,03%
TOTAL	535,70 €	541,22 €	1,03%
Prix TTC au m3 pour 120 m3	4,46 €	4,51 €	1,03%



Le prix est de 4,51 €/m³ au 1^{er} janvier 2020 (cette augmentation est liée à la formule d'actualisation contractuelle du délégataire)



Tarification et recettes du service

☐ Recettes d'exploitation

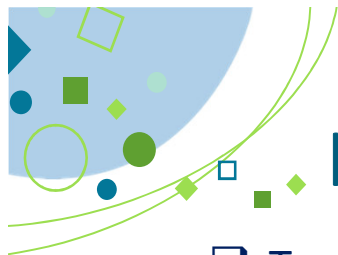
✓ Recettes de la Collectivité

	2017	2018	2019	Variation
Recettes d'exploitation	100 934,11 €	119 512,24 €	159 287,64 €	
TOTAL	100 934,11 €	119 512,24 €	159 287,64 €	33,28%

En 2019, il y a eu 10 demandes de raccordement, ce qui a augmenté les recettes de 30 000 €.

✓ Recettes de l'exploitant

	2017	2018	2019	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés				
Exploitation du service / redevances	110 500,00 €	115 800,00 €	127 800,00 €	10,36%
Autres recettes				
Travaux attribués à titre exclusif	10 100,00 €	0,00 €	1 700,00 €	
Produits accessoires	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
TOTAL RECETTES	120 700,00 €	115 900,00 €	129 600,00 €	11,82%



Indicateurs de performance

Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.0)

Nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R.2224-6 du code général des collectivités territoriales. Un abonné est compté comme desservi par le réseau dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

705 branchements sont raccordés mais nous ne disposons pas du taux de desserte.

Conformité des équipements d'épuration (P.204.3)

Les équipements d'épuration sont jugés conformes

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages d'épuration est jugée conforme

Taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2)

Le taux moyen de renouvellement du réseau de collecte est de 0,11%, il y a eu 109,47 ml de canalisations renouvelées en 2019.

	2015	2016	2017	2018	2019
Renouvellement des réseaux (ml)	0	0	0	0	109,47
Taux moyen de renouvellement (%)	0	0	0	0	0,11%



Indicateurs de performance

- ❑ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2) *L'indice est compris entre 0 et 120.*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est estimé à **72** par le Délégué.
Le détail est présenté en annexe.

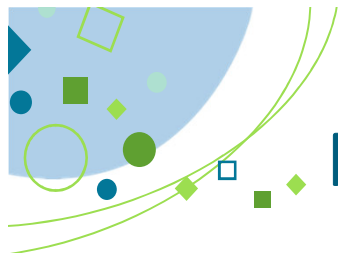
- ❑ Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (P255.3) *L'indice est compris entre 0 et 120.*

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux, est estimé à **30** par le Délégué.
Le détail est présenté en annexe.

- ❑ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Taux de Boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

Filière : Epandage agricole



Financement des investissements

☐ Travaux engagés par la collectivité au cours de l'exercice

Dans le cadre du programme de travaux, le SEGOCTER a réalisé des travaux sur l'exercice 2019 :

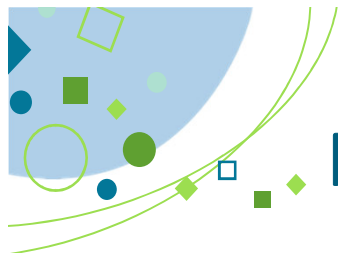
- Réhabilitation des réseaux par chemisage et tranchée (Avenue Principale)
- Renouveau des réseaux rue des Anciens Combattants (109,47 ml)
- Réhabilitation des postes de refoulement
- Contrôle de réseaux et compactage

☐ Etat de la dette

	2017	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	134 853 €	106 232 €	76 670 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice			
en intérêts	5 266 €	4 332 €	3 391 €
en capital	29 191 €	28 621 €	29 562 €

☐ Montant des amortissements réalisés

	2017	2018	2019
Montant des amortissements	71 917,92 €	72 546,41 €	67 728,99 €



Financement des investissements

- ❑ Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

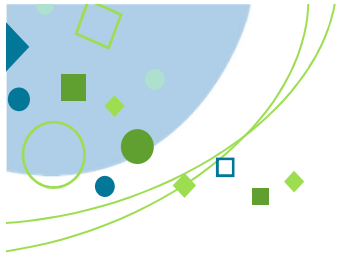
Il n'y a pas de programme pluriannuel de travaux.

- ❑ Travaux réalisés par le délégataire



Renouvellement 2019	Equipement renouvelé	Valeur réelle
PR Le Buisson Gy	Pompe n°1	591,00 €
PR Route de Conflans St Germain	Pompe relèvement n°2	621,00 €
	Pompe relèvement n°1	529,00 €
PR Chemin des Moreaux St Germain	Pompe relèvement n°2	934,00 €
PR St Thibault St Germain	Pompe relèvement n°2	1 423,00 €
	Pompe relèvement n°1	1 256,00 €
PR rue de la Fonderie St Germain	Pompe relèvement n°2	854,00 €
PR Les Michaux	Pompe n°1	529,00 €
PR Chemin Neuf - Les Commailles	Pompe n°1	591,00 €
STEP St Germain	Motoréducteur épaisseur	772,00 €
TOTAL		8 100,00 €

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre du renouvellement programmé. Il n'y a pas eu de travaux dans le cadre du fonds de travaux (pour rappel, provisions de 8 000 € / an)



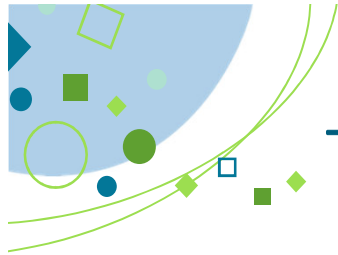
Créances - Actions de solidarité

- Montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité en application de l'article L.115-3 du code de l'action sociales des familles (P207.0)

Sur l'exercice 2019, il y a eu 207 € d'abandons de créances.

- Les impayés

	2017	2018	2019
Chiffre d'affaire € TTC facturé N-1 (hors travaux)	228 851,00	267 978,00	267 265,00
Montant des impayés au 31/12/N € TTC	4 531,27	3 876,36	7 396,29
Tx d'impayés (%)	1,98	1,45	2,77



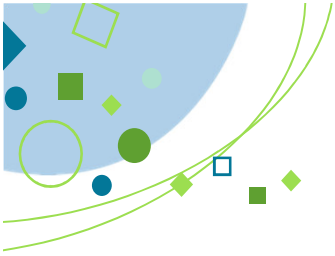
Travaux et propositions d'amélioration

☐ Principales interventions d'exploitation

- Curage et nettoyage de la station et des 13 postes.
- 620 ml d'hydrocurage préventif
- 853 ml d'hydrocurage curatif (sur réseau et branchements)
- 6 débouchages sur branchement dont 4 sur le même branchement (phases branchées à l'envers lors d'un remplacement d'un compteur ENEDIS)
- 8 interventions curatives (pannes ou dysfonctionnements)
- Contrôles réglementaires annuels (installations électriques sur 3 PR)

☐ Propositions d'amélioration du délégataire

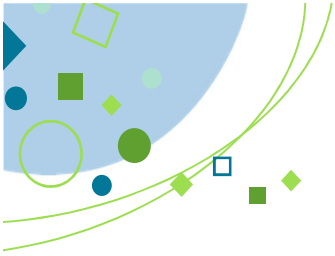
- Mettre en place un traitement du phosphore lors de la réhabilitation de la station pour améliorer la qualité du rejet en phosphore ;
- Réhabiliter la filière de traitement des boues ;
- Prévoir la réfection du chemin de roulement de la roue du pont du clarificateur
- Modifier le niveau du poste des Moreaux et mettre des tampons étanches sur le réseau pour limiter les infiltrations d'eau en cas de crue, les rejets en milieu naturel et la surcharge hydraulique ;
- Continuer la réhabilitation les réseaux pour diminuer les entrées d'eaux claires parasites
- Mettre en place une télésurveillance sur tous les postes (actuellement 4 PR télésurveillés)



Annexe 1

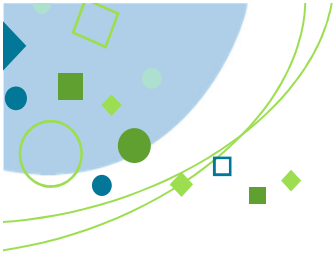
Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des réseaux

		2019
A - 15 p		
10	(VP.250) Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10
5	(VP.251) Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
B - 30 p		
<i>L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</i>		
10	(VP.252 VP.253 VP.254) Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253). La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	10
5	(VP.253) Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, 1 point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90%	2
15	(VP.255) L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	15
<i>Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :</i>		
10	(VP.256) Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseigné	0
5	(VP.256) Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0
10	(VP.257) Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	10
10	(VP.258) Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
10	(VP.259) Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	0
10	(VP.260) L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10
10	(VP.261) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	0
10	(VP.262) Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	0
		72



Annexe 2
*Indice de Connaissance des Rejets au Milieu
Naturel*

		2019
A - 100 p		
20	(VP.158) Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20
10	(VP.159) Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	0
20	(VP.160) Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	0
30	(VP.161) Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	0
10	(VP.162) Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
10	(VP.163) Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	0
B / C - 20 p	L'obtention des 80 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :	
10	(VP.164) Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0
10	(VP.165) Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0
		30



Annexe 2
Note d'information de l'Agence de l'eau

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



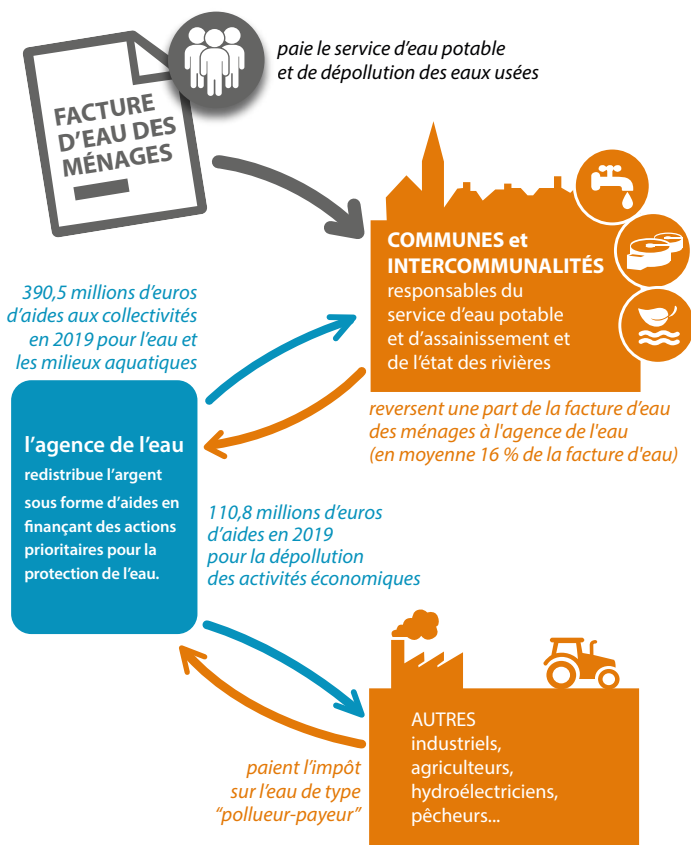
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m³ TTC en 2018 (source SISPEA/Agence de l'eau). Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Seine-Normandie : eau-seine-normandie.fr

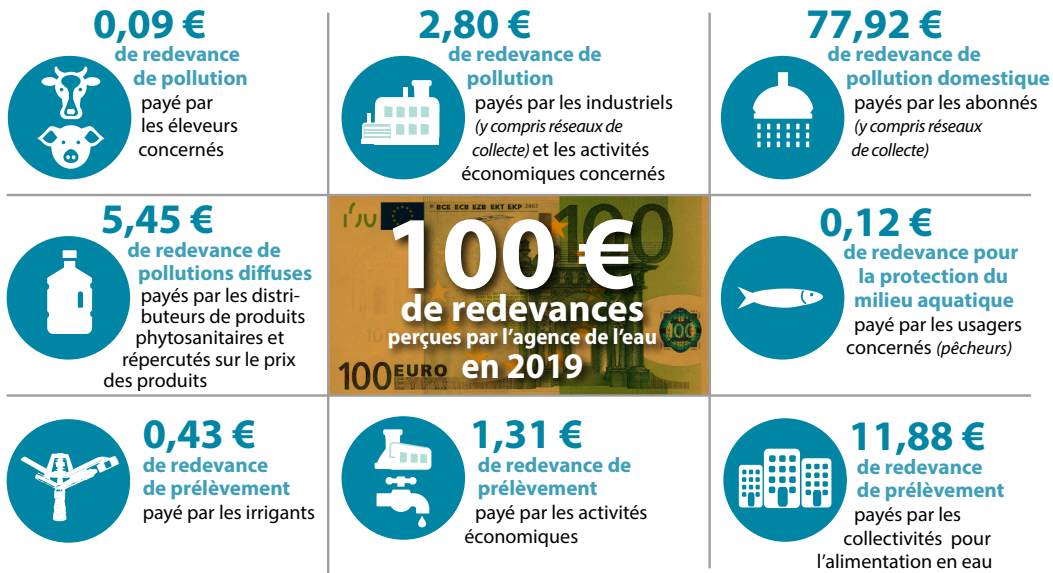
COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 695 millions d'euros dont plus de 624 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie



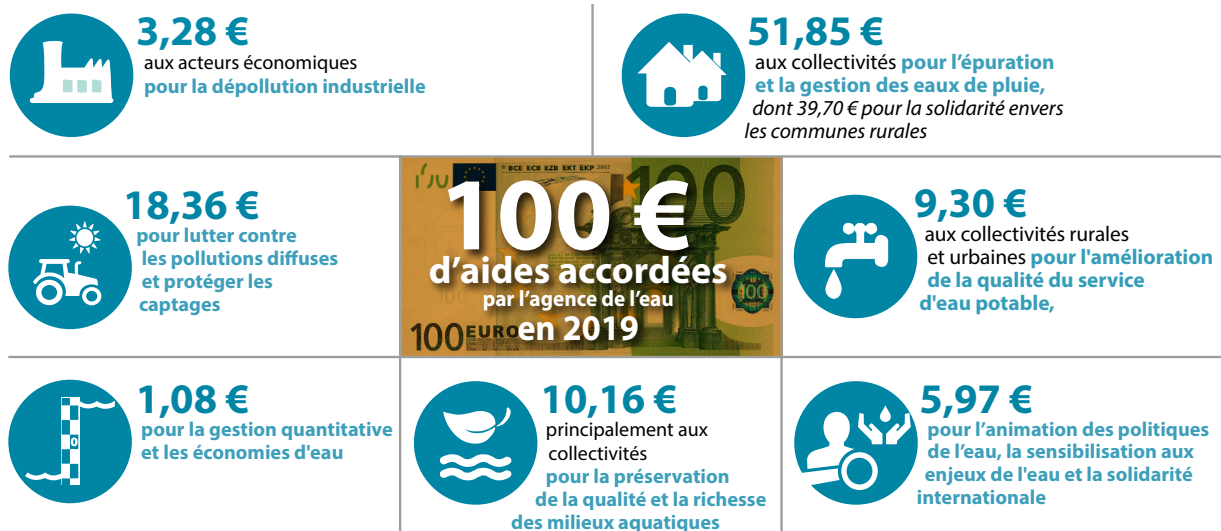
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) • source agence de l'eau Seine-Normandie



ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Seine-Normandie et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2019...



ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Assises nationales de l'eau organisées par le ministère de la Transition écologique et solidaire de novembre 2018 à juin 2019, dédiées notamment à l'enjeu de l'adaptation des territoires et des écosystèmes au changement climatique, ont dégagé des solutions concrètes avec trois objectifs prioritaires :

- protéger les captages d'eau potable pour garantir une eau de qualité ;
- économiser et mieux partager l'eau pour préserver la ressource ;
- préserver nos rivières et nos milieux humides.

Le programme « Eau & Climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau intègre les conclusions des Assises nationales de l'eau.

Les contrats « Eau & Climat » : une nouveauté

Le programme « Eau & climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau encourage les maîtres d'ouvrage à adapter leurs pratiques aux impacts du changement climatique, notamment à travers les contrats « Eau & Climat ». Le premier signé en mai 2019 avec la communauté de communes de Coutances mer et bocages vise la réduction des pollutions bactériologiques sur la zone littorale et l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau à l'intérieur des terres. Les mesures prévues s'élèvent à 15 millions d'euros.

L'ÉTAT DES LIEUX CONSTITUE UN POINT DE DÉPART EN POSANT UN DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN

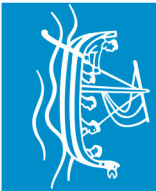
L'état des lieux du bassin Seine-Normandie est réalisé périodiquement afin d'identifier les progrès accomplis et les efforts à poursuivre vers le bon état des eaux en 2027.

Il établit l'état des milieux aquatiques et littoraux :

- 32 % des cours d'eau sont en bon état écologique et 43 % en état écologique moyen ;
- 30 % des eaux souterraines sont en bon état chimique ;
- 13 masses d'eau littorales sur 19 sont en bon état écologique.

L'état des lieux 2019 souligne des progrès depuis les six dernières années. Ainsi, sur le bassin Seine-Normandie, malgré l'augmentation de la population, le nombre de masses d'eau en "bon état écologique" a augmenté de 8 % entre 2013 et 2018. Ces progrès sont le fruit de l'implication de tous pour réduire les pressions produites par l'activité humaine (pollutions, prélèvements de l'eau, modifications physiques des cours d'eau ou du littoral).





ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau
SEINE
NORMANDIE

VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.com/mcommunication/dae.sn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



SEINE-AVAL
Dép. : 27-28-76-80

Hangar C
Espace des Marégraphes
CS 1174
76176 Rouen cedex 1
Tél. : 02 35 63 61 30

VALLÉES D'OISE
Dép. : 02 Nord-08-60

2 rue du Docteur Guérin
60200 Compiègne
Tél. : 03 44 30 41 00

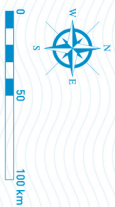
VALLÉES DE MARNE
Dép. : 02 Sud-51-52-55

30-32 chaussée du Port
CSS0423
51035 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. : 03 26 66 25 75

L'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale, 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



BOCAGES NORMANDS
Dép. : 14-35-50-53-61

1 rue de la Pompe
BP 70087
14203 Hérouville-St-Clair cedex
Tél. : 02 31 46 20 20

SEINE FRANCILIENNE
Dép. : 75-77-78-91-

92-93-94-95
51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex
Tél. : 01 41 20 16 00

SEINE-AMONT
Dép. : 10-21-45-58-89

18 cours Tarbé - CS 70702
89107 Sens cedex
Tél. : 03 86 83 16 50

LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...), et l'Etat, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie

L'EAU A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE...
Découvrez la campagne de communication des agences de l'eau

EN

IMMERSION

enimmersion-eau.fr

